



Nom commercial: Kaliumpermanganat / Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 714864

Version: 2 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

## **1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Kaliumpermanganat / Sigma-Aldrich GmbH  
N° d'article 71486404

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Produit chimique

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse**

Hänseler AG  
Industriestrasse 35  
9101 Herisau  
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58  
Adresse email de la personne  
responsable pour  
cette FDS sdb@haenseler.ch

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Sol. 2	H272
Acute Tox. 4	H302
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### **Classification selon les Directives CE**

Classification	O, R8
	Xn, R22
	N, R50/53

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### **Mentions de danger**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



Nom commercial: Kaliumpermanganat / Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 714864

Version: 2 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

**Symboles de danger**

Comburant



Dangereux pour l'environnement



Nocif

**Phrase(s) de risque**

8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.  
22 Nocif en cas d'ingestion.  
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrase(s) S**

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.  
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

contient Permanganate de potassium

**3. Composition/informations sur les composants****Poids moléculaire**

Valeur 158.03 g/mol

**Composants dangereux****Permanganate de potassium**

No. CAS 7722-64-7  
No. EINECS 231-760-3  
Concentration >= 50 %  
Classification Xn, R22  
O, R8  
N, R50/53

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Sol. 2 H272  
Acute Tox. 4 H302  
Aquatic Acute 1 H400  
Aquatic Chronic 1 H410



Nom commercial: Kaliumpermanganat / Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 714864

Version: 2 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

## **4. Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### **En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Eventuellement apport d'oxygène

#### **En cas de contact avec la peau**

Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.). En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Protéger l'oeil non contaminé. Traitement chez un ophtalmologiste.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler immédiatement le médecin. Si le patient est conscient, administrer des liquides avec calcium ou magnésium (p.ex. lait, préparations avec calcium ou magnésium dissoudrées).

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritation de muqueuse, Brûlure par acide, Nausées, Troubles gastro-intestinaux, troubles de système nerveux central

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Eau pulvérisée

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement. Eliminer les restes par rinçage avec de l'eau chaude. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

## **7. Manipulation et stockage**



Nom commercial: Kaliumpermanganat / Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 714864

Version: 2 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Conseils pour une manipulation sans danger

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Eviter la formation de poussières.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible. Comburant

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des matières combustibles. Ne pas stocker avec des acides.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger du rayonnement direct du soleil. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Permanganate de potassium

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	0,5 mg/m <sup>3</sup>

Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2011; Remarque: BP

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition

Regardez section 7; Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les brouillards. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

#### Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. Filtre à particules P2

#### Protection des mains

Gants de protection	
Matériau approprié	Natural Latex
L'épaisseur du matériau	0.5 mm
La durée de pénétration	>= 8 h
Matériau approprié	Polychloroprène
L'épaisseur du matériau	0.5 mm
La durée de pénétration	>= 8 h
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
L'épaisseur du matériau	0.35 mm
La durée de pénétration	>= 8 h
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM
L'épaisseur du matériau	0.4 mm



Nom commercial: Kaliumpermanganat / Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 714864

Version: 2 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

La durée de pénétration	>=	8	h
Matériau approprié		PVC	
L'épaisseur du matériau		0.5	mm
La durée de pénétration	>=	8	h

**Protection des yeux**

Lunettes de protection

**Protection du corps**

Vêtement de protection

**9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat</b>	produit cristallin		
<b>Couleur</b>	violet		
<b>Odeur</b>	inodore		
<b>pH</b>			
Valeur	7	à	9
Concentration/H <sub>2</sub> O	20	g/l	
Température	20	°C	
<b>Point de fusion</b>			
Valeur	>	240	°C
méthode	DIN 51761		
<b>Point d'ébullition</b>			
Remarque	Non applicable		
<b>Point d'éclair</b>			
Remarque	Non applicable		
<b>Inflammabilité</b>			
non combustible			
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	<	0.01	hPa
Température	20	°C	
<b>Densité</b>			
Valeur		2.703	g/cm <sup>3</sup>
Température	20	°C	
<b>Hydrosolubilité</b>			
Valeur		64	g/l
Température	20	°C	
<b>Décomposition thermique</b>			
Valeur		240	°C

**9.2. Autres informations****Masse volumique apparente**

Valeur	env.	1300	à	1600	g/l
--------	------	------	---	------	-----

**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

**10. Stabilité et réactivité****10.4. Conditions à éviter**



Nom commercial: Kaliumpermanganat / Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 714864

Version: 2 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Ne pas utiliser un jet d'eau intégral - danger de coup de poussière!

**Décomposition thermique**

Valeur	240	°C
--------	-----	----

**10.5. Matières incompatibles**

Réagit au contact des métaux en poudre. Réactions avec les agents réducteurs. Réagit au contact des acides. Réagit au contact des substances organiques. Réagit au contact des substances combustibles. Réaction avec des composés d'ammonium, De l'ammoniaque, Réagit avec le peroxyde d'hydrogène (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>). acide fluorhydrique, soufre, Réagit au contact des alcools.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxygène, vapeurs / gaz inflammables

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat		
DL 50	1090		mg/kg

**corrosion cutanée/irritation cutanée;**

Remarque	Corrosif
Remarque	Irritant pour la peau.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire;**

Remarque	Corrosif
----------	----------

**sensibilisation**

Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
----------	-----------------------------------------

**Expériences issues de la pratique**

L'ingestion de la solution aqueuse provoque des brûlures de: Bouche. Gorge. Perforation de l'oesophage et de l'estomac.

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	poisson rouge doré (Carassius auratus)		
CL50	3.6		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
Espèces	Ictalurus punctatus		
CL50	0.75		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

**Toxicité pour les daphnies**

Espèces	Daphnia magna		
CE 0	0.63		mg/l

**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Produit menace l'eau. Danger pour l'eau potable.

**13. Considérations relatives à l'élimination**



Nom commercial: Kaliumpermanganat / Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 714864

Version: 2 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté sur une décharge agréée.

#### Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre ADR/RID

#### 14.1. Numéro ONU

UN 1490

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

PERMANGANATE DE POTASSIUM

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 5.1

Carte pour désignation du danger

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

### Transport maritime IMDG/GGVSee

#### 14.1. Numéro ONU

UN 1490

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

POTASSIUM PERMANGANATE

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 5.1

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

### Transport aérien

#### 14.1. Numéro ONU

UN 1490

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

POTASSIUM PERMANGANATE

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 5.1

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### National regulations Switzerland

Classe suisse de la toxicité 3

OFSPT-No. G-2318

## 16. Autres informations

R-phrases listed in chapter 3



Nom commercial: Kaliumpermanganat / Sigma-Aldrich GmbH

Numéro de la matière: 714864

Version: 2 / CH

Date de révision: 22.06.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

22

Nocif en cas d'ingestion.

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

8

Favorise l'inflammation des matières combustibles.

**Hazard statements listed in chapter 3**

H272

Peut aggraver un incendie; comburant.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires**

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.